

# ÉLECTIONS CSE Vote À Distance

**Rappel**  
inscription au  
VAD jusqu'au  
12 novembre  
inclus

Uniquement ouvert à certains salariés.

**FAUX**

Le vote à distance concerne tous les salariés : ouvriers, techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres.

**VRAI**

Le vote à distance est réservé aux salariés en maladie ou en mission.

**FAUX**

Quelque soit le motif, professionnel ou personnel, le vote à distance est autorisé.

**VRAI**

## UN MODE DE VOTE OUVERT À TOUS DU 26 AU 28 NOVEMBRE 2019

### JE VOTE À DISTANCE EN 3 ÉTAPES

**01**

Inscription au  
Vote À Distance

Du 29 octobre  
au 12 novembre  
inclus

Compléter intégralement le formulaire et le transmettre au service Relations Sociales via l'adresse e-mail [sylvie.sautejeau@airbus.com](mailto:sylvie.sautejeau@airbus.com)

**02**

Réception de votre code  
pour Voter À Distance

A partir du 20 novembre...surveiller votre courrier postal

**03**

Période  
pour Voter À Distance

**Vous devez voter**

Du 26 novembre 7h au  
jeudi 28 novembre 18h

Où je veux, quand je veux, comme je veux.

Voter À Distance est votre choix  
ce qui compte, c'est de voter.

Embarquez destination CSE

**Avec  
la CFE-CGC,  
je donne du sens  
à mon avenir.**

**Le 28 novembre, je vote CFE-CGC**